Vers midi, son jeune frère qui l'avait accompagné jusqu'au pied de la cheminée, ne le voyant pas descendre, retourna chez lui, et n'osa parler à ses parents de la disparition de son aîné ; ce n'est que le lendemain seulement qu'il confia à sa sœur les faits qui s'étaient passées. Celle-ci prévint immédiatement la police de Monceau et M. Biernaux, ingénieur en chef des charbonnages de Monceau-Fontaine, qui s'empressèrent de se rendre sur les lieux munis des appareils nécessaires au sauvetage.

» Après avoir pratiqué une ouverture pour pénétrer dans la fosse, ils crurent entendre la voix de l'enfant.

On se mit alors activement à l'œuvre. Deux communications se présentaient pour arriver à lui: l'une par la cheminée d'aérage, qui est en très mauvais état, l'autre par le puits dans lequel il était tombé. Ce fut ce dernier moyen que l'on employa d'abord.

Le conducteur des travaux, Gorbier parcourut en rampant la galerie communiquant avec le puits d'aérage et put causer avec le jeune Denagtergaël.

Tous les échelons de l'échelle verticale étant rompus, il lui était impossible d'opérer le sauvetage par ce puits. Il se fit remonter.

On se décida à recommencer le sauvetage par le puits d'extraction.

Entre temps, on put au moyen d'une corde passer un peu de nourriture à l'enfant qui depuis 36 heures n'avait pas mangé.

Il était alors huit heures du soir.

Corbier et un nommé Giroul, ouvrier houilleur d'une grande intrépidité, descendirent dans le puits et en moins de quatre heures de temps exécutèrent des travaux d'une difficulté immense.

Enfin, vers minuit, ils arrivèrent, au moyen d'échelles qu'ils avaient placées le long des parois, auprès de l'enfant, le descendirent avec de grandes précautions au fond du puits d'aérage, puis le remontèrent par le puits d'extraction, et vinrent le déposer dans les bras de sa malheureuse mère qui attendait pleine d'angoisses près de la fosse, le retour inespéré de son fils.

Les plus chaleureuses félicitions ont été adressées aux sauvéteurs.

— LOMME. — Avant-hier, on a constaté qu'on avait tenté de mettre le feu à une dépendance de la ferme de M. Coustenoble, appartenant à M. de La Phalecque. La couverture en chaume d'un hangar, élevé à environ deux mètres du sol, était brulé sur une certaine étendue. Si le feu ne s'est pas développé c'est grâce à l'état d'humidité de la paille.

— CARNIÈRES. — Le tribunal correctionnel de Cambrai a condamné mercredi le nommé Cuvellier, de Carnières, à trois mois de prison, Lasselin et Dusseaux, chacun à deux mois pour voies de fait et rebellion envers la gendarmerie.

La scène s'était passée dimanche dernier à Carnières. Cuvelier se trouvant sur la place après la retraite, commença par insulter le gendarme Wattiaux, puis on en vint aux mains. Le maréchal-de-logis voulant dégager le gendarme fut soufflété.

Ils se mettaient en mesure d'emmener leur prisonnier lorsqu'une vingtaine de jeunes gens se dégageant de la foule composée de plus deux cents personnes, se ruèrent sur les gendarmes en criant : «Ils ne l'emmèneront pas !

Cette scène de désordre dura assez longtemps; à deux heures du matin, on tentait encore d'escalader l'hôtel des gendarmes pour délivrer les prisonniers.

Etat-Civil de Roubaix.

—DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 juillet.— Pierre Debosschère, rue de Solférino, cour Burggrave. — Charles Desutter, rue de Solférino, cour Deflve, 5. — Charles Dely, rue Jacquart, cour Jacquart, 4. — Charles Doutreligne, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 25. — Gustave Demaertelaere, rue Dujardin, cour Criebeke, 12. — Joseph Wullems, rue d'Alma, fort Frasez, 4. — Hélène Dasprez, rue de Mouveaux, cour Frère, 3. — Marie Declercq, rue St-Antoine, cour Bayart, 19. — Ludivine Sœtement, rue de Mouveaux, cour Marissal, 24. — Gaston Carette, rue des 7 Ponts, 20. — Julienne Schittecatte, rue des Longues-Haies, cour Cornille, 1. — Georges Leenaert, rue Daubenton, 53.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 juillet.— Hortence Roussel, 57 ans, ménagère, rue de la Vigne. — Jules Leclercq, 1 an, rue du Pile, cour Vroman, 14. — Alexandre Paurisse, 59 ans, rue de l'Alouette, 5. — Emile Delplanque, 1 mois, rue du Château, 38. — Georges Nys, 2 ans, rue de la Tuilerie, 4.

MARIAGES du 14 juillet. — Gustave Henderickx, 19 ans, tisserand, et Jeanne Wedeux, 23 ans, bobineuse. — Charles Brunet, 31 ans, tisserand, et Rosalie Flahaut, 27 ans, journalière.—Louis Pantiers, 47 ans, peintre, et Reine Sobrie, 60 ans, journalière. — Joseph Smidts, 27 ans, menuisier, et Sidonie Leysen, 20 ans, ménagère.

Etat-Civil de Wattrelos

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 juillet. Clémentine Dervaux, St-Liévin. — Hermance Trenteseaux, Nouveau-Monde. — Louis Caekenbergh, Vieille-Place. — Achille Barbieux, S. Liévin. — Etienne Delchambre, Beaulieu.

Du 7. — Eugène Napoléon-Barenne, Vieille-Place.

Du 9. — Jean-Baptiste Hennekens, Beaulieu.

Du 10. — Marie Cattoire, Sapin-Vert.

Du 12. — Achille Vescleven, Beck. — Jean-Baptiste Hennebaud, Vieille-Place. — Jules Senave, Sartel. — Jules-Denis-Joseh Debuigne, Marlière. — Marie Lesaffre, Sapin-Vert.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 juillet. — Pierre-Joseph Bossu, 81 ans et 10 mois, sans profession, Hôpital.

Du 7. — Jules Leman, 8 mois, Petit-Tournay. — Fortuné Latuys, 19 mois, Petit-Tournay.

Du 8. — Clémence Augustine Lequenne, 21 ans et 11 mois, Petit-Tournay. — Ettenne Delchambre, 3 jours, Beaulieu.

Du 11. — Marie-Suzanne Helbois, 2 mois, Baillerie.

Du 12. — Jules Henno, 5 ans et 3 mois. — St-Liévin.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Alfred-Louis Hespel, marchand, 25 ans, et Célina-Marie Dontreligne, 28 ans, sans profession. — Louis Renard, 28 ans, tisserand, et Célina-Joseph Bauwens, 27 ans, tisserande. — Louis-Prosper Courrier, 26 ans, menuisier, et Marie-Charlotte Dupire, 28 ans, tisserande. — Jules-Jean-Joseph Depraeter, 24 ans, cordonnier, et Marie Couckê, 19 ans, peigneuse.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 JUILLET. Palmyre Vanhée, rue des Poutrains.

Du 14. — Marguerite Castel, rue de Menin.— Achille Depoorter, rue fin de la Guerre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 JUILLET. — Amélie Nollet, 77 ans 10 mois, veuve de Julien Bouche, rue Lerouge. — Octavie Janayrd, 70 ans, veuve de Lahaye, rue de Gand. — Sophie Hennion, 71 ans, veuve de Isidore Boudreur, rue du Haze. — Celina Lecomte, 3 ans 4 mois chemin des Mottes. — Victor Corselle, 4 mois, rue de la Latte. — Sophie Desauvages 31 ans, rue des Carliers.

Du 14. — Marie Quétie, 68 ans, épouse de Florentin Delmotte, rue du Château. — Paul Dillies, 3 ans, rue Tilleul. — Léopold Vanmoorleghem, 49 ans époux de Amélie Delannoy, rue Verte feuille. — Adèle Hollebecq, 30 ans 9 mois, rue de la Cloche.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 16 juillet 1879, à 10 heures pour le repos des âmes : de Monsieur Victor-Benjamin-Joseph DELERUE, décédé à Roubaix, le 24 avril 1876, dans sa 69e année; et de Dame Adelaïde-Louise-Julie-Onmérie COUSTENOBLE, son épouse, décédée à Roubaix, le 16 mars 1873, dans sa 61e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Croix, le mercredi 16 uillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph SIX, époux de Dame Florine COSSART, décédée à Croix, le 16 juin 1879, dans sa 35e année.—Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 16 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Jean-Baptiste-Henri LESPAGNOL, ex-docteur en médecine, médecin de l'hôpital et de l'hospice civil de Roubaix, ex-marguillier de ladite église, décédé le 16 avril, 1849 ; et de Dame Floribonne DUTHOIT, son épouse, décédée le 24 juillet 1872, à l'âge de 73 ans.— Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

— On écrit de St-Dié au *Monde* du 14 juillet. Hier dimanche, ont présidé aux cérémonies du premier jour des fêtes du douzième centenaire de St-Dié, avec Mgr de Brieu, le cardinal Caverot, archevêque de Lyon et les évêques de Nancy et de Verdun. Etait présent aussi Mgr Viard, protonotaire apostolique. Mgr l'évêque de Strasbourg est arrivé ce soir. Le sermon du matin a été donné par Mgr de Nancy et celui du soir par le reverend père Félix. Le soir, la ville a été brillamment illuminée. Ce matin, la messe solennelle a été célébrée par le cardinal Caverot. Ce soir à vêpres, sermon par Mgr Viard. Les vêpres seront suivies de la procession, si le temps, qui est en ce moment douteux le permet.

— Le *Temps* annonce qu'on a célébré dimanche matin, à l'église gallicane de la rue Rochechouart, dirigée par M. Loyson, la cérémonie de la première communion, en présence d'environ 200 personnes. A dix heures du matin, deux jeunes garçons et deux jeunes filles s'y présentaient pour recevoir la « communion » et la « confirmation ». M. Herzog, un prélat vieux-catholique de Berne, qui donnait la confirmation, a prononcé un discours. M. Loyson a dit la messe. L'orgue s'est fait entendre pendant la cérémonie, alternant avec des chœurs.

— On lit dans le *Médocain*. Le philloxera quitte décidément ses premiers cantonnements et marche d'une manière effrayante à l'envahissement du vignoble médocain qu'il menace de traiter comme il a traité ceux du Gard, de l'Hérault et bien d'autres encore. De Saint-Ysans et d'Ordonnac, foyer primitif, le fléau s'étend un peu de tous côtés, c'est comme la tâche d'huile. Si nos renseignements ne nous trompent pas, le redoutable parasite a été parfaitement reconnu dans Bégadan, Sivrac, Saint-Senrin et même Saint-Estèphe, qui jusqu'à présent en avaient indemnées.

— Hier matin le public parisien a été admis à voir la statue monumentale en bronze du sculpteur M. Guilbert, qui doit être élevée à la mémoire de M. Thiers, sur la place de la gare à Nancy, le 31 juillet. M. Thiers est représenté debout, la main droite légèrement tendue, les doigts extrêmes ployés geste familier au grand orateur. La main gauche appuyée sur la hanche tient un rouleau à demi-ouvert sur lequel sont gravés ces mots : « Traité de paix 1871.» La ressemblance est parfaite. Le piédestal en pierre polie du Jura affecte la forme d'une pyramide tronquée surmontée d'une corniche autour de laquelle s'enroule une guirlande de feuilles de laurier et de chêne supportant quatre écussons où sont gravés les noms des départements de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, des Ardennes et des Vosges, où ont été recueillies les sommes nécessaires à l'érection de ce monument. Au pied, adossée contre le monument, la statue de l'histoire couronnée de lauriers, inscrits sur ses tablettes la date du 1er août 1873 (evacuation de Nancy). Enfin sur la face principale du monument sont gravés ces mots : « A. Thiers, libérateur du Territoire. » Les palmes des couronnes en feuilles de chêne décorent les autres côtés du piédestal. La hauteur de la statue est de 3 mètres 40, la hauteur totale du monument, élevé sur trois marches en pierre polie, de 10 mètres. Plusieurs sénateurs et députés ont visité le monument hier et aujourd'hui. Madame Thiers a porté elle-même hier matin ses remerciements à M. Guilbert.

— On lit dans l'*Union* :

« Nous sommes heureux d'annoncer que le décret pour l'introduction de la cause de Mme Bara, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, a été signé par le souverain pontife.»

— Les journaux de Naples annonçent que les camorristes détenus dans les prisons de San-Lazzaro se sont livrés pour la seconde fois à des scènes tumultueuses à l'occasion du choix d'un chef. Après une longue discussion les partis ne pouvant se mettre d'accord, on en vint aux mains.

Le tumulte menaçant de prendre de grandes proportions, le procureur du Roi et quelques autres autorités intervinrent et finirent par rétablir le calme.

L'*Italie* qui reproduit cette nouvelle ajoute :

« Nous aimons assez ces prisons où la camorra fleurit sous l'œil bienveillant de l'autorité. Nous supposons que, grâce à l'intervention du procureur du Roi, les élections ont pu s'effectuer avec calme et dignité. »

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR. — Une vive impulsion a été donnée, depuis quelques mois, aux travaux de l'église monumentale qui est en voie de construction au sommet de la butte Montmartre.

La première travée du mur de soutènement est complètement terminée sur une longueur d'environ quinze mètres. Cette travée comprend non-seulement les constructions en élévation, mais encore les substructions, c'est-à-dire les fondations de l'égout qui recevra les eaux pluriales du monument. Ces substructions descendent à cinq mètres 50 centimètres en contre bas du sol de la crypte. Les feuilles de la seconde travée du mur qui fait face à la première sont en cours d'exécution. Ces fouilles présentent d'assez grandes difficultés. Elles doivent être faites à une assez grande distance d'une des chapelles du Calvaire de Montmartre, et d'une propriété bordant la rue de Fontenelle. Les terres sont en ce moment étayées sur une hauteur de près de cinq mètres.

Ces divers travaux préparatoires demandent beaucoup de soin et de temps ; mais ils sont en bonne voie, et, vers la fin du présent mois, la construction de la seconde travée du mur sera déjà assez avancée pour permettre de commencer à poser les neuf premières assises des chapelles absidales de la crypte.

La première assise du clocher est également posée ; et la construction de cette partie de l'édifice continuera concurremment avec l'achèvement du mur de soutènement. Quant aux piliers du rond-point, ils atteignent déjà la onzième partie.

UN NOUVEAU PLAN DE PARIS. — Le besoin d'un nouveau plan de Paris se faisait sentir depuis les percements de nombreuses rues nouvelles, et surtout depuis que certaines banlieues ont pris une grande importance. Aussi les géomètres du service municipal viennent-ils d'être chargés de dresser un plan général de Paris et de ses environs. On trouvera indiquées sur le plan nouveau toutes les lignes de tramways, et toutes les lignes d'omnibus, avec désignation des points de correspondance et d'arrivée.

Les plans de Paris sont assez nombreux. Le plus ancien que l'on connaisse est une estampe sur bois qui représente la capitale de la France vue à vol d'oiseau, en 1530. Un plan de Paris, en douze feuilles, fut dressé par François Quesnel, peintre de Henri IV, en 1609. Ce plan est remarquable par la fantaisie qu'y a déployée l'artiste. On y trouve, en effet, le portrait du roi, le Père Eternel, et à chaque carrefour, une potence garnie d'un pendu. La seule épreuve qui existe de ce plan, se trouve à la Bibliothèque de la rue Richelieu. En 1763, le plan de Deharme indique les endroits fréquentés par la population, les messageries, les cochers, les stations des voitures, les bains sur la Seine, et bon nombre d'autres choses.

On voit qu'il y a un grand rapprochement entre ce plan si détaillé et celui que vont exécuter les géomètres du service municipal. Citons, en outre, le plan du géographe des postes, Girard, en 1849, remarquable à cause de l'enceinte fortifiée de Paris qui y figurait.

— UN DRAME ÉMOUVANT. — On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* du 11 :

« Une grande émotion régnait hier à Rouen, vers une heure et demie de l'après-midi. En même temps que le tocsin sonnait au beffroi, le bruit se répandait qu'un incendie d'une violence extrême venait d'éclater dans une maison de la rue du Bac et que les locataires des étages supérieurs, surpris par les flammes au moment de fuir par l'escalier, avaient dû se jeter affolés par les fenêtres. Voici les faits réduits à leur véritable porportion :

« Le feu a pris au numéro 45, dans un immeuble de construction ancienne et qui, malgré ses proportions restreintes, compte de nombreux locataires. Vers une heure un quart, la femme Laurent, brodeuse, qui habite à l'étage supérieur, donnant sur la rue, s'aperçut tout à coup qu'une fumée intense pénétrait chez elle. Elle ouvrit sa porte et il lui sembla voir toute la cour en feu. Elle revint en toute hâte pour prendre dans ses bras son enfant et prévenir sa mère, avec espoir de pouvoir s'enfuir, mais la seule issue lui manquait : l'escalier était enflammé et la cour remplie d'une fumée noire. Les pauvres femmes ouvrirent leurs fenêtres et se mirent à crier : Au secours ! Il n'y avait pas une minute à perdre. La femme Laurent et sa mère, la femme Lebœuf, affolés par la peur, à demi asphyxiées par la fumée, étaient déjà montées sur le rebord de la fenêtre et s'apprêtaient à s'élancer dans le vide.

« Une même pensée vint à tout le monde: Jeter de la paille et des matelas pour amortir leur chute. En un clin d'œil ce fut exécuté et avec beaucoup d'à-propos, M. Nibelle fit tenir au-dessus un drap maintenu par cinq ou six personnes. La femme Laurent jeta tout d'abord son bébé, qui fut recueilli par une femme du voisinage. Lorsqu'elle sut son enfant sain et sauf, elle se précipita à son tour. On la vit tourner plusieurs fois sur elle-même et tomber de côté sur le drap, qui malheureusement se fendit par le milieu. La chûte avait été toutefois très amortie. La femme Laurent fut relevée évanouie. Restait la mère. La pauvre femme n'osait pas se jeter. Un pompier, nommé Blandin, se dévoua pour aller la chercher. Une échelle fut élevée par les fenêtre du premier jusqu'au troisième étage et il réussit à pénétrer jusqu'à la malheureuse que l'asphyxie commençait à gagner. Il la prit dans ses bras et après avoir lié à la hâte l'échelle à l'appui de la fenêtre et s'apprêta à descendre.

« Blandin se maintenait d'une main à l'échelle tandis que de l'autre il soutenait la femme Lebœuf pendue à son cou. A un moment, il se sentit arrêté ; les vêtements de celle-ci s'étaient pris entre l'échelle et le rebord de la fenêtre, et il lui était impossible de poursuivre la descente. Un second pompier monta à son tour et chercha à dégager les vêtements en les attirant à lui. La pauvre femme, se sentant entraînée et ne se rendant pas compte de ce qui se passait, se cramponnait au cou de Blandin au point de l'étouffer. Celui-ci, suffoqué par la fumée, était presque à bout de forces et on l'entendait crier : « Mais elle m'étouffe ! Elle va m'étouffer ! » Pour rendre plus facile le dégagement de la robe, il s'était placé de côté, et abandonnant l'échelle, il ne se tenait plus qu'à une sorte de gond placé dans le mur.

« Tout à coup, on vit la femme Lebœuf abandonner le cou de Blandin, se renverser et finalement s'échapper des bras de son sauveteur. Elle tomba comme une masse sur le rebord de la fenêtre du 1er étage et de là sur les matelas laissés par bonheur sur le trottoir. Un cri s'échappa de toutes les poitrines. On se précipita pour la relever ; on la croyait tuée ; mais par un hasard providentiel, le rebord de la fenêtre et l'échelle avaient amorti la chûte. La femme Lebœuf n'avait pas perdu connaissance et ne portait aucune trace de blessure. La femme Laurent n'a elle-même que des contusions sans gravité. »

— Le *Petit Marseillais* du 13 annonce la perte, aux îles du Cap-Vert, du navire français *Alexandre*, jaugeant 360 tonneaux, chargé pour la maison V. Régis de Marseille à destination des Guinées. Les détails sur ce sinistre manquent.

— On annonce de Saint-Etienne (Loire) que les eaux ont envahi le puits Thibaut, appartenant à la Cie des Houillères. Il s'y trouvait en ce moment un gouverneur et huit ouvriers. Le gouverneur s'apercevant de l'arrivée des eaux, donna le signal d'alarme et remonta par le puits; les ouvriers plus ou moins éloignés se dirigèrent vers le puits d'aérage ; des mesures de sauvetage furent prises immédiatement. Deux ouvriers purent descendre à deux heures du matin, et, arrivés à 60 mètres, leurs lampes s'éteignirent ; mais ils s'assurèrent que les huit ouvriers étaient vivants. Une benne fut descendue, et le sauvetage se fit en trois fois. M. le préfet de police de la Loire était sur les lieux à cinq heures du matin.

— Le *Times* publie une lettre du directeur du *Gaiety théâtre* déclarant que les 62 représentations de la Comédie-Française ont produit une somme de 18,805 livres sterling.

— Une jeune fille passant rue Saint Séverin a été victime, samedi soir, d'un singulier accident. Un jeune homme, qui allumait son cigare à une fenêtre, le laisse échapper par mégarde, et il tomba tout allumé sur la tête de la jeune fille en mettant le feu à sa longue chevelure.

L'enfant, effrayée, s'enfuit en poussant des cris; le vent activa les flammes et la malheureuse risquait d'être brûlée vive, lorsqu'un passant eut la bonne idée de lui jeter son pardessus sur la tête. Néanmoins les blessures sont très graves et la tête n'est plus qu'une plaie.

— ARDENNES. — Un affreux accident est arrivé vendredi matin à Monthermé. Cinq femmes, pour se rendre à leur travail de fenaison, eurent la malheureuse idée de prendre une barque pour traverser la Semoy, au lieu de prendre le chemin qui conduit dans la prairie. Arrivées près du déversoir du canal des forges de M. Gendarme, la rapidité de l'eau fit chavirer la barque et les cinq femmes furent précipitées dans la rivière. Deux d'entre elles parvinrent, à l'aide de leurs rateaux, à gagner la rive. Malheureusement, les trois autres ont péri. Jusqu'à présent, on n'a pu retirer qu'un cadavre.

Énigme

File-moi, je te vêts ; retourne-moi, je coule.
Le mot du logogriphe d'hier est : *lettre*.

NOUVELLES DU MATIN

La «Lanterne» et M. Christophle

Paris, 14 juillet, 5 h. soir.

Une note signée de M. Feray, président du jury d'honneur dans l'affaire Chistophle et Mayer dit: «Les membres du jury d'honneur regrettent que plusieurs journaux aient donné des renseignements d'ailleurs peu exacts sur leurs séances et ont décidé que le secret le plus absolu devait être gardé sur ce qui se passe dans les réunions du jury jusqu'à ce qu'il ait prononcé son jugement.

Le jury d'honneur s'est ajourné à jeudi, après avoir entendu M. Christophle pendant deux heures et après une courte réplique de M. Mayer.

Une révocation

On confirme que M. Las Cases, troisième secrétaire de l'ambassade de Madrid, va être révoqué.

M. Las Cases est fils de l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène* ; il avait assisté aux funérailles du prince impérial.

Traité de Commerce franco-américain

La *France* dit que les Etats-Unis sont partisans d'un traité de Commerce avec la France, mais par sur les bases du libre-échange ; en tous cas, le traité franco-américain serait conclu après les traité avec l'Angleterre.

Le Conseil d'Etat

Paris, 14 juillet, 8 h. soir.

Le Conseil des ministres réuni dans la matinée a décidé le maintien de douze membres actuels du Conseil d'Etat savoir cinq qui devaient être renouvelés et qui sont protégés par une disposition constitutionnelle spéciale ; ce sont MM. Martray, Perret, Silvy, Tranchant et Montesquiou.

Trois autres membres ont moins d'un an, MM. Gougeard, Degrais, Bergés.

Quatre membres seront maintenus en raison de leur compétence spéciale, MM. Aucoc, Goussart, Grouallé et le général Gaillard.

Tous les autres membres seront remplacés.

Parmi les vingt nouveaux se trouvent : MM Dumesnil, Chauffour Castagnery, Clamageran Courcelle, Seneuil, Lame, Fleury, Hippolyte Dubar, Laferrière, Flourens, Braun, Tetreau Berthaut.

Cinq maîtres des requêtes passent conseillers d'Etat. Tous les préfets sont systématiquement écartés.

M. Faustin Hélie accepte la vice-prsidence. Le conseil des ministres nommera dans sa prochaine séance les maîtres des requêtes.

—

Paris 14 juillet 9 h. soir.

L'officiel publiera demain vingt nominations de conseillers d'Etat, celles de MM. Faustin Hélie, Lome, Fleury, Bourgeois, Chauffour, Blondel, Courcelle, Seneuil, Clamageran, Collet, Dumesnil, Dupre, Castagnery, Laferrière, Monod, Bertout, Duboy, Hippolyte, Beval, Flourens, Braun, Tetrau, Dunoyer.

—

Le nouveau ministère allemand

Berlin, 17 juillet, 7 h. soir.

Le *Moniteur officiel de l'empire* publie les nominations suivantes :

M. Stoffmann, est nommé ministre du commerce et des travaux publics;

M. Puttkamer, est nommé ministre des cultes;

M. Lucius, est nommé ministre de l'agriculture ;

M. Maybach, ministre des travaux publics, est nommé chef de l'administration des railways.

—

Le congrès télégraphique

Londres, 14 juillet.

La commission des tarifs du congrès international télégraphique a adopté, par treize voix et huit abstentions, la propositions suivante, présentée par les délégués italiens et relative à l'article 15 du reglement :

« La taxe est établie par mot sur tout le parcours, sans condition de minimum pour le nombre de mots.

» Dans la correspondance européenne, il est ajouté à la taxe résultant du nombre effectif des mots, une nouvelle taxe égale à celle de cinq mots par chaque télégramme. »

Cet article 15 avait été jusqu'ici réservé, parce que la nouvelle reduction qu'il comporte entraine des modifications dans les taxes des divers Etats.

La discussion du tarif en séance générale a été de nouveau ajournée.

Le congrès se réunira demain et mercredi.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Loi relative à l'exécution de loi du 26 juillet 1873 sur la constitution de la propriété indigène en Algérie, en ce qui concerne la transcription des titres, l'enregistrement et le timbre, tant de ces titres que des extraits individuels à délivrer aux ayants-droit.

Loi portant modification de l'impôt sur les voitures de terre et d'eau, en service régulier, et sur les chemins de fer.

Décret portant qu'une déclaration qui proroge un traité de commerce et de navigation entre la France et le Portugal, recevra sa pleine et entière exécution.

Décret portant nominations de conseillers d'Etat en service ordinaire.

Décret portant nomination du vice président du Conseil d'Etat.

Décision portant nomination de membres de la commission instituée en vue d'étendre la compétence des officiers d'administration des armées de terre et de mer, pour la rédaction des actes de l'état-civil et des actes notariés.

Décision autorisant la réfaction d'une recette, et la concession d'établissements de facteur boîtier municipal.

Arrêté portant nomination d'un médecin de l'hôpital de Lourcine.

—

La soirée chez M Gambetta

Dès huit heures et demie les abords du Palais-Bourbon étaient assiégés par une foule d'invités désireux d'être bien placés au concert. Les mesures de police, fort bien prises, ont permis à cette affluence de se diriger sans désordre jusqu'à la Présidence.

Disons dès maintenant que le coup d'œil des salons admirablement décorés et des jardins ornés des belles plantes envoyées par M. Alphand, était des plus réussis. Un des buffets, placés sous une immense tente, a été assiégé toute la soirée par ceux qui, arrivés trop tard, n'ont pu trouver place au concert. Une petite table a surtout obtenu un grand succès ; elle était chargée de milliers de cigares exquis que les invités ont largement savourés.

L'espace et le temps nous manquent pour donner tous les détails de la soirée ; résumons-nous en constatant le très-grand succès de Mme Carvalho dans la romance de *Chérubin*, de M. Faure dans l'air du *Siége de Corinthe*, de M. Talazac dans l'air de *Joseph*, et de Mme Bilbaut Vauchelet dans l'air du *Pré-aux-Clercs*. Un ballet caractéristique de l'époque du Directoire a été aussi fort applaudi.

Ce concert a eu lieu dans la galerie des fêtes, devant tout le corps diplomatique, les ministres, M. Grévy ayant à ses côtés M. Gambetta et M. Martel.

—

Dans les salons et les jardins remplis de monde, nous avons remarqué surtout un grand nombre de sommités artistiques et militaires.

On a beaucoup remarqué le nombre considérable d'officiers de tous grades et de toutes armes—peu de territoriaux. Les Japonais en uniformes de leurs pays, ont eu un vif succès. Un Chinois de haute stature a été remarqué dans le salon du corps diplomatique.

Citons, parmi les militaires, les généraux Clinchant, Thornton, de Lassalle, Gresley, Davout, Sée, de Langourian, Billot, de Colomb, Schénegans, de Bouillé, le général Pittié, le colonel Samuel, etc.

—

Après le concert, les huissiers ont fait ranger les invités en haie et à l'annonce de: «Monsieur le Président de la République : » l'orchestre placé dans le jardin a entamé l'air de la *Marseillaise* et n'a cessé de le jouer jusqu'à la fin de la fête.

Aussitôt on a vu défiler M. Grévy ayant M. Gambetta à sa droite; puis tout le corps diplomatique : lord Lyons, baron de Beyens, l'ambassadeur d'Italie, l'ambassadeur d'Espagne, les ambassadeurs de Portugal et de Suède. En somme, tout le corps diplomatique, sauf les ambassadeurs de Russie, d'Allemagne et d'Autriche absents en ce moment.

Un incident: comme il se dirigeait vers le salon diplomatique, tout le cortége s'est arrêté; la clé en avait été retirée et l'huissier a été obligé d'aller la chercher derrière une porte; — autre incident: comme le corps diplomatique désirait se rafraîchir, on a vu sortir d'un office un garçon en bras de chemise et en tablier blanc, chargé d'un plateau; ajoutons qu'il a été immédiatement renvoyé par les huissiers qui n'ont pas voulu le reconnaître comme digne de paraître auprès de leur livrée républicaine.

Cette légère collation prise, le président de la Chambre et M. Grévy, suivis du corps diplomatique, ont de nouveau parcouru les salons et se sont finalement retirés vers minuit.

Concluons en disant que la fête a été aussi belle que possible, étant admis qu'une soirée sans femmes n'est pas un peu trop sévère, même sous le régime républicain; peut-être bien que les couturières, les coiffeurs, les fabricants de bottines, les bijoutiers, etc., etc., trouveront quelques critiques à faire à ce point de vue; pour être justes, nous dirons qu'ils n'auront pas tout à fait tort. (*Figaro.*)

Le 14 juillet à Paris

La journée de hier a été, pour une certaine partie de la population parisienne qui cherchait depuis longtemps à avoir une sorte de fête nationale, et avait fixé son choix sur l'anniversaire de la prise de la Bastille, l'occasion de manifestations qui se sont principalement produites dans les quartiers excentriques et ouvriers. Le centre de Paris a peu vu de maisons pavoisées, sauf dans quelques rues adjacentes aux rues Montmartre, Montorgueil, Saint-Martin, etc.

En revanche, les quartiers Popincourt, de Ménilmontant, Belleville, de la Villette, de Montmartre, les passages qui communiquent du Faubourg Saint-Martin au faubourg Saint-Denis, certains rues du quartier Latin, le quartier Mouffetard, les rues du Gros Caillou, certaines voies populeuses des Ternes et des Batignolles et de Montmartre étaient assez manifestement préparées pour indiquer le desir de fêter l'anniversaire du 14 juillet.

Comme on s'en doute bien, les gamins ont profité de la circonstance pour faire partir force pétards et fusées.

A la place de la Bastille où, ainsi que les rues voisines, notamment celle de la Roquette et du faubourg Saint-Antoine beaucoup de drapeaux apparaisssaient également aux fenêtres, se sont réunis en dépit du mauvais temps plusieurs sociétés musicales et chorales qui, après avoir exécuté quelques morceaux, ont circulé dans les rues du quartier en faisant entendre quelques chants patriotiques.

Peu de curiosité, toutefois, autour de cette promenade.

La grande fête républicaine, au profit des amnistiés, organisée au Pré-Catelan par MM. Victor Hugo et Louis Blanc a commencé dès dix heures du matin. Il a eu tombola, concerts et représentations théâtrales de jour, illuminations vénitienne, feu d'artifice et morceau d'ensemble par les Sociétés orphéoniques qui ont prêté leur concours à la fête.

La pluie abondante de la journée a empêché le monde d'affluer et a quelque peu troublé ce programme cependant assez complet pour attirer les curieux.

En même avait lieu, à 5 heures du soir, au casino de la Grande-Jatte, près du pont Bineau, sur le territoire de la commune de Neuilly, un grand banquet démocratique, présidé par M. Louis Blanc, qui a prononcé un long discours.

Ce banquet a certainement été le plus important de tous ceux qui ont eu lieu dans Paris et les communes environnantes; mais il est loin d'avoir été le seul à attirer la curiosité des gens qui fêtaient la prise de la Bastille.

En effet, en même temps, M. Barodet présidait, avenue du Maine, 49, un banquet spécialement destiné aux arrondissements de la rive gauche.

Une autre agape avait lieu aussi au grand Châlet du parc de Montsouris, 24, rue Nansouty. Cette dernière réunion n'a commencé qu'à sept heures et demie du soir et n'a pas attiré un grand nombre de personnes.

A Montrouge, à Clamart, à Saint-Mandé fêtes analogues. A Sceaux, sous la patronage des conseillers d'arrondissement et des conseillers municipaux de la ville, fête fraternelle dans le parc, organisée à sept heures du soir, par MM. Tony Révillon et Paul Saugon.

Quoique bruyantes, ces diverses assemblées n'ont pas été, que nous sachions, le prétexte de désordres. Il faut l'avouer d'ailleurs, soit que l'horrible température pluvieuse que nous traversons, ait paralysé sérieusement les efforts des organisateurs des divers banquets et fêtes, en empêchant les adeptes de répondre aux invitations, soit que la fête spontanée d'hier n'ait pas encore trouvé le moyen d'entrer dans les mœurs de la population, la fête a été d'une pâleur complète.

Dans la plupart des voies de la capitale, et nous ne parlons pas ici des quartiers riches et aristocratiques, ni même des quartiers du commerce, qui, naturellement, sont restés muets, on ne se serait sincèrement pas doute qu'il y avait une fête parisienne.

Les quelques drapeaux clairsemés que l'on apercevait étonnaient l'œil, et il fallait un instant de réflexion avant de s'expliquer leur présence.

—

On nous écrit de Paris :

« M. de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne; le prince Orloff, ambassadeur de Russie; le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche avaient quitté Paris dimanche soir pour quelques jours.

» Ce départ à la veille de la fête du Palais-Bourbon est très-commenté. On dit que M. Gambetta en est très mortifié. »

—

Paris, 15 juillet.

On sait que les bureaux du Sénat auront à nommer aujourd'hui la commission chargée d'examiner le projet de loi Ferry.

Voici la liste des candidats des gauches dans les 9 bureaux du Sénat :

1er bureau : Feucher de Careil ; 2e, bur., Honoré ; 3e bur., Feray ; 4e bur., Testelin; 5e bur., Barthélemy Saint-Hilaire ; 6e bur., Gaston Bazille ; 7e bur., Gaulthier de Rumilly ; 8e bur., Eugène Pelletan ; 9e bur., Berthauld.

Les droites portent dans le 1er bureau, M. Lucien Brun ; dans le 2e, M. Baragnon ; dans le 3e, M. Chesnelong ; dans le 4e, M. Wallon ; dans le 5e, M. de Larcy; dans le 6e, M. Bérenger, du centre gauche ; dans le 7e, M. Buffet ; dans le 8e, M. de Broglie, et dans le 9e, M. de Laboulaye, du centre gauche.

—

Hier, la gauche de la Chambre s'est réunie dans la salle des conférences, sous la présidence de M. Bernard-Lavergne, et elle a décidé de voter, comme le propose la commission, le droit de réquisition directe de la force armée par le président de chaque Chambre ; tandis que le Sénat, on s'en souvient, a subordonné l'exercice de ce droit de réquisition à l'avis préalable du ministre de la guerre.

—

On annonce le mariage de M. Georges Graux, conseiller général du Pas-de-Calais, chef du cabinet du président du Sénat, avec Mme veuve Ernest Duvergier de Hauranne.

—

Hier soir, à Rouen, M. de Lesseps a prononcé un grand discours sur le projet de percement de l'isthme de Panama. Rappelant les difficultés qu'il a surmontées à Suez il a dit que l'exécution de cette nouvelle entreprise serait bien plus facile, grâce aux liens d'amitié qui unissent la France à l'Amérique. Les travaux commenceront bientôt et pourront être terminés en 5 ou 6 ans. La dépense est évaluée à un milliard